



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Ils-y-viennent,2160>

Ils y viennent !

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - De 1982 à 1983 - N° 805 - novembre 1982 -

Date de mise en ligne : vendredi 9 janvier 2009

Date de parution : novembre 1982

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

" Extrait d'un entretien avec J. Ellul du « Nouvel Observateur » du 17-7-82 :

D'un entretien avec J. Ellul dans « le Nouvel Observateur » du 17 juillet :

J.E.- Pousser une politique d'automatisation extrêmement rapide de l'ensemble des entreprises françaises implique une réduction brutale des possibilités de travail, par conséquent une augmentation du chômage. C'est-à-dire qu'il faut réduire les idées que nous avons en tête, à savoir : travailler avec un salaire ou chômeur avec une indemnité. Ce n'est plus possible. Dans l'O.C.D.E., il y a 28 millions de chômeurs ; pour 1985., on en prévoit 35 millions. Ce n'est pas en créant trois cents emplois par-ci par-là que l'on va résorber ça. Autrement dit, cela suppose que l'on pense une politique de changement total de répartition du revenu national. Ça ne peut plus fonctionner avec des salaires, ce n'est pas possible. Il y a un gâteau global que l'on partage en tranches approximativement égales ; pas forcément totalement égales ; le travailleur ne reçoit plus un salaire mais sa part de revenu national, et le non-travailleur aussi...

N.O. - Est-ce que vous ne croyez pas qu'à ce moment-là l'obstacle ne réside pas tellement dans la définition politique, gouvernementale ou administrative du chômeur, mais dans la tête du chômeur lui-même et dans la manière dont il ressent son statut ?

J.E.- Pas si on cesse de distinguer, comme on le fait encore, chômeur et non-chômeur ; pas si le travail n'est plus la valeur suprême de la société et devient une activité parmi les autres pas si on comprend réellement qu'après tout le travail de la ménagère équivaut au travail de la femme dans son bureau ou que le travail de l'artisan qui vend ses bijoux dans la rue équivaut au travail de l'ouvrier en usine, si le travail n'est plus la valeur de la société ! C'est là le retournement mental. Parallèlement, il faudra enfin accepter dans les entreprises une extraordinaire souplesse - rendue possible par l'appareillage moderne - dans le travail, une très grande diversité dans les horaires, etc.

(Envoi de nombreux lecteurs dont Mme Montanet de Grenoble et M. Couton, de Paris).

" Extrait du « Journal du Centre (27.7.82) :

REPENSER LE TRAVAIL

par Jean-François KESLER

« La France compte environ deux millions de chômeurs. La disparition du chômage ne peut pas être envisagée à court terme. Il faut donc reprendre le travail. A la vérité, ce qui s'impose c'est une révolution mentale. Il devient nécessaire de distinguer entre rémunération et emploi. L'avènement de l'« Etat-Providence » et l'édification d'un vaste système de sécurité sociale ont déjà constitué une rupture radicale avec la pensée économique libérale. A partir du moment où ont été attribués des allocations en cas d'impossibilité de travailler pour quelque cause que ce soit (maladie, invalidité, maternité, vieillesse, etc.) le lien entre travail et revenu a été rompu. L'assurance chômage procède d'ailleurs du même esprit. Il n'est plus nécessaire, dans nos sociétés développées, de travailler pour percevoir un revenu (étant entendu que les revenus de remplacement n'ont rien à voir avec l'assistance et présentent toutes les caractéristiques d'un salaire). Il faut aller plus loin. A l'heure actuelle, le travail a une double dimension : une dimension financière (c'est le moyen pour chacun de gagner sa vie, s'il est apte au travail), et une dimension morale (l'homme trouve sa dignité dans le travail). Certes, cette deuxième dimension est battue en brèche par les nouveaux modes de pensée. Pourtant, elle demeure fondamentale. C'est pourquoi il convient d'adopter le diptyque suivant tout homme a droit à un revenu minimum, lié au

Ils y viennent !

niveau de la production nationale, quelle que soit sa situation ; tout homme, s'il est apte au travail, doit travailler.

Mais, il faut ensuite distinguer entre emploi (r mun r e) et occupation (non r mun r e).
Il doit exister des obligations r ciproques entre le travailleur sans emploi et la soci t . A la soci t  d'assurer   tout travailleur sans emploi un revenu de remplacement. Au travailleur sans emploi de contribuer,   la mesure de ses capacit s, aux besoins de la soci t , sans pour autant exiger un salaire,  tant donn  qu'il est d j pris en charge par cette soci t . C'est donc le lien entre r mun ration et occupation qu'il faut rompre. L'employeur ne doit pas  tre forc ment le payeur. Le payeur, d j , n'est pas toujours employeur ».

(Envoi de G. ROTYCOLARD, Paris)